

Eidg. Departement des Innern (EDI)

29.11.2002 - 11:45 Uhr

EDI: Le Conseil fédéral veut accroître de manière significative ses investissements dans la place scientifique suisse

Berne (ots) -

Le Conseil fédéral a transmis aux Chambres fédérales le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie (FRT) pour les années 2004 - 2007. Après une période de stagnation, il propose d'accroître significativement les moyens mis à la disposition de la politique de la formation, de la recherche et de la technologie. L'engagement financier de la Confédération prévu au cours des années 2004 - 2007 pour l'encouragement du secteur FRT s'élève, selon les propositions présentées, à environ 17,3 milliards de francs. Cela correspond, par rapport au plan financier 2003, à une croissance annuelle moyenne des investissements de 6%, dont 1% - en l'an 2005 1,5% - reste encore bloqué. Le Conseil fédéral fixe quatre priorités pour l'engagement de ces ressources : le renouvellement de l'enseignement, le renforcement de la recherche, la stimulation de l'innovation, ainsi que le renforcement de la collaboration nationale et internationale.

Renouvellement de l'enseignement : dans le domaine de la formation professionnelle, il faut mettre en application la stratégie prévue par la nouvelle Loi sur la formation professionnelle. Au centre des préoccupations : flexibilité et adaptation de la formation aux modifications des besoins de l'individu et de l'économie. Le transfert à la Confédération des compétences en matière de formation professionnelle dans les domaines de la santé, du social et des arts, est aussi une tâche importante. Au niveau des hautes écoles, il faut créer des conditions, qui permettent aux étudiants d'acquérir une formation de base solide dans des délais raisonnables. Celle-ci doit les préparer à la nécessaire mobilité dans les réseaux de formation mondiaux et à la formation continue tout au long de la vie. Il faut également préciser la répartition des tâches entre les écoles polytechniques, les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées. L'application de la déclaration de Bologne est également un thème important. Il s'agit de l'introduction du modèle de formation à deux cycles Bachelor/Master. Enfin, des investissements importants sont prévus en faveur de l'encadrement des étudiants dans les universités cantonales, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Renforcement de la recherche : le Fonds national de la recherche est confronté depuis quelques années à des difficultés, qui se traduisent par une diminution du soutien financier par projet et une augmentation de la proportion de demandes refusées. L'encouragement à la recherche fondamentale libre doit aujourd'hui être considéré comme prioritaire. Il faut renforcer d'urgence les sciences humaines et sociales. Il faut favoriser la relève scientifique, de manière ciblée, aux trois niveaux, du doctorat (mise en place d'écoles doctorales), du post-doctorat (extension du programme de bourses de stages à l'étranger) et des professeurs boursiers (extension du programme actuel, introduction du système de pré-titularisation conditionnelle " tenure track "). Il souhaite enfin consolider les pôles de recherche nationaux en procédant au lancement d'appels à propositions pour trois à six nouveaux PRN, qui s'adresseront particulièrement aux sciences humaines et sociales.

Stimulation de l'innovation : le but principal, c'est de mieux utiliser économiquement le potentiel scientifique des hautes écoles. Cela signifie, faire passer plus de découvertes et plus rapidement,

des laboratoires à une production couronnée de succès. Pour y arriver, les hautes écoles et l'économie doivent collaborer plus intensivement dans le cadre de la recherche appliquée et du développement (Ra-D). Pour soutenir les projets Ra-D, le Conseil fédéral propose une augmentation du budget de la Commission pour l'encouragement de la technologie et de l'innovation (CTI). Un franc investi par la Confédération induit un investissement de CHF 1.50 de la part de l'économie. Ces prochaines années, la CTI soutiendra des projets Ra-D essentiellement dans les domaines des sciences de la vie, des technologies de l'information et de la communication, des nano- et micro-technologies, ainsi que le développement de nouvelles entreprises High-tech.

Renforcement de la collaboration nationale et internationale : les mesures proposées visent en particulier à renforcer la coopération et à améliorer la répartition des tâches entre les hautes écoles, à stimuler la coopération internationale des institutions suisses du domaine FRT dans le cadre de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à renforcer la présence scientifique et économique de la Suisse sur la scène internationale.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Service de presse et d'information
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE
Service de la communication

Renseignements :

Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la Science et à la Recherche,
tél. 031 322 64 97

Gerhard M. Schuwey, directeur de l'Office fédéral de l'éducation et de la science,
tél. 031 322 96 54

Eric Fumeaux, directeur de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la Technologie,
tél. 031 322 21 31

Annexes : Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 2004 - 2007
Investissements dans la place scientifique suisse. La politique proposée par le Conseil fédéral relative à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pour les années 2004 - 2007, survol.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100022633> abgerufen werden.